



Prise de position sur les Objectifs globaux de développement durable (ODD)

En 2015, les Nations Unies vont adopter un programme global de développement durable qui marquera de son empreinte la politique allemande et internationale jusqu'en 2030. Au cœur de ce programme figureront 17 Objectifs de développement durable (ODD) qui ont été négociés dans diverses instances étatiques, en comités d'experts, et présentés dans le rapport de synthèse du Secrétaire général de l'ONU.

Ces objectifs s'appliquent aussi aux *pays industriels* et ainsi se différencient notamment des Objectifs du millénaire pour le développement (OMD) qui n'étaient applicables qu'aux seuls pays en développement. Il s'agit plus précisément des objectifs suivants :

1. *Éliminer la pauvreté sous toutes ses formes et partout dans le monde*
2. *Éliminer la faim, assurer la sécurité alimentaire, améliorer la nutrition et promouvoir une agriculture durable*
3. *Donner aux individus les moyens de vivre une vie saine et promouvoir le bien-être de tous à tous les âges*
4. *Veiller à ce que tous puissent suivre une éducation de qualité dans des conditions d'équité et promouvoir les possibilités d'apprentissage tout au long de la vie*
5. *Réaliser l'égalité des sexes et autonomiser toutes les femmes et les filles*
6. *Garantir l'accès de tous à des services d'approvisionnement en eau et d'assainissement et assurer une gestion durable des ressources en eau*
7. *Garantir l'accès de tous à des services énergétiques fiables, durables et modernes à un coût abordable*
8. *Promouvoir une croissance économique soutenue, partagée et durable, le plein emploi productif et un travail décent pour tous*
9. *Mettre en place une infrastructure résiliente, promouvoir une industrialisation durable qui profite à tous et encourager l'innovation*
10. *Réduire les inégalités entre les pays et en leur sein*
11. *Faire en sorte que les villes et les établissements humains soient ouverts à tous, sûrs, résilients et durables*
12. *Instaurer des modes de consommation et de production durables*



13. *Prendre d'urgence des mesures pour lutter contre les changements climatiques et leurs répercussions*
14. *Conserver et exploiter de manière durable les océans, les mers et les ressources marines aux fins du développement durable*
15. *Préserver et restaurer les écosystèmes terrestres, en veillant à les exploiter de façon durable, gérer durablement les forêts, lutter contre la désertification, enrayer et inverser le processus de dégradation des terres et mettre fin à l'appauvrissement de la biodiversité*
16. *Promouvoir l'avènement de sociétés pacifiques et ouvertes aux fins du développement durable, assurer à tous l'accès à la justice et mettre en place, à tous les niveaux, des institutions efficaces, responsables et ouvertes*
17. *Revitaliser le partenariat mondial au service du développement durable et renforcer les moyens de ce partenariat*

Le Conseil consultatif parlementaire pour le développement durable s'engage en faveur d'objectifs ambitieux et agencés les uns aux autres. Le catalogue d'objectifs doit être maintenu à tout prix. Les objectifs, leurs cibles, mais avant tout les mesures en vue de leur mise en œuvre, de même que les mécanismes de vérification, doivent être propres à relever les défis qui se présentent et à préparer le terrain en vue d'une transformation socio-écologique planétaire.

Préserver la substance de la proposition dans son intégralité

Le projet élaboré par le Groupe de travail ouvert en vue de poursuivre des consultations sous l'égide des Nations Unies est nécessaire et adapté dans sa complexité et son ampleur. Par un ensemble d'objectifs cohérents, il définit par-delà 2015 un programme viable sur le plan international, orienté globalement et cependant applicable à tous les pays.

L'étendue thématique et la substance de la proposition actuelle ne doivent pas subir de restriction lors des pourparlers à venir jusqu'à l'adoption définitive des ODD. De surcroît, il y a lieu désormais d'arrêter au niveau de l'ONU des étapes ambitieuses de mise en œuvre et de vérification de ce catalogue d'objectifs. Sans cela, il y aurait une double remise en question d'une part des conclusions du dialogue du gouvernement fédéral avec des représentantes et représentants de la société civile, dialogue mené dans le cadre du forum sur le programme de l'après-2015 pour le développement durable, d'autre part du dialogue sur la Charte d'avenir. Par conséquent, le Conseil consultatif parlementaire pour le développement durable encourage le gouvernement fédéral à militer, lors des pourparlers à venir, pour que soit substantiellement conservée la proposition dans son intégralité.



Conversion au développement durable

De manière générale, le Conseil consultatif parlementaire pour le développement durable appelle le gouvernement fédéral à défendre l'idée d'ODD ambitieux afin de faire avancer l'indispensable mutation de l'État, de l'économie et de la société vers plus de durabilité sur le plan économique, écologique, social et à l'échelon mondial, national et local. Le gouvernement fédéral est invité à plaider encore pour que soit adoptée une convention internationale consacrant les 17 objectifs et leurs cibles élaborés par le Groupe de travail ouvert et déclarés fondement des négociations par le Secrétaire général de l'ONU.

Continuer comme jusqu'ici n'est pas une option envisageable si l'on veut aménager un développement global durable et garantir aux générations futures la possibilité de mener une vie digne et épanouie. Il faut éviter que les ODD ne s'inscrivent en recul par rapport aux objectifs de durabilité et de lutte contre la pauvreté déjà convenus à l'international et aux droits de l'Homme. Il convient de veiller à ce que les objectifs reflètent la philosophie des négociations de Rio en 2012, c.-à-d. ne laisser personne sur le bord du chemin. En clair, des objectifs relativistes, par exemple la « diminution de moitié de la pauvreté », sont à bannir. Objectif à atteindre : aucun humain ne doit plus vivre dans la pauvreté.

Mais cette mutation vers plus de durabilité doit s'effectuer en Allemagne également. L'adoption par le gouvernement, le 3 décembre 2014, d'un « *Agenda pour le passage à un développement durable à l'échelle planétaire* » est une première étape. Pays jouissant d'un prestige international, économiquement performant et techniquement avancé, l'Allemagne est investie d'une importance centrale. C'est pourquoi nous devons assumer un rôle d'avant-garde mondiale en Europe et avec l'Europe. À cette fin, il nous faut poursuivre et développer plus avant la stratégie de durabilité et renforcer l'interaction des organismes dédiés à la durabilité. Le Conseil consultatif parlementaire pour le développement durable appelle le gouvernement fédéral à considérer comme ligne directrice de son action et à appliquer dès maintenant les ODD débattus actuellement. Pour ce faire, le Conseil gouvernemental pour le développement durable a présenté des recommandations étendues.¹

Pour ce faire, il faut notamment prendre des mesures d'urgence contre la crise climatique planétaire, contre le gaspillage persistant de ressources fossiles et la pollution de l'environnement, mais aussi contre les inégalités sociales de la société allemande. Parmi ces mesures, l'abandon progressif de l'électricité produite à partir de charbon et extrêmement nocive pour l'environnement, la diminution des subventions préjudiciables à l'environnement et au climat, la cessation accélérée et programmée par étapes de l'épandage excessif d'engrais

¹ Prise de position du Conseil gouvernemental pour le développement durable (mai 2015) : « *Deutsche Nachhaltigkeitsarchitektur und SDGs* » (« Architecture allemande de la durabilité et ODD »)



dans les sols et les eaux, la reconversion à une agriculture durable ainsi que la prise en compte des impacts sociaux et écologiques dans le prix des ressources naturelles à la consommation. Autre aspect de sa responsabilité et de son rôle de pionnier, l'Allemagne doit également tenir compte comme il se doit de la dimension globale de notre action, ce que peuvent révéler par exemple des critères de mesure de l'empreinte carbonique nationale et internationale. Nous mentionnerons à ce titre les répercussions internationales de notre action et les contributions mondiales à la durabilité que l'Allemagne apporte, entre autres par la coopération au développement.

De l'avis du Conseil consultatif parlementaire pour le développement durable, il est impératif que la mise en œuvre du programme de durabilité fasse l'objet d'un vaste débat de politique nationale. Le Conseil de durabilité du Bundestag, les acteurs de la société civile et tous les organes concernés doivent être associés à la discussion, à un stade précoce et activement, afin d'en garantir la traduction dans tous les domaines politiques. Une mise en œuvre uniquement par le ministère de la Coopération économique et du Développement et par le ministère de l'Environnement par exemple est bien loin de suffire. La stratégie allemande de durabilité doit être retravaillée en fonction des nouveaux objectifs universels de durabilité. À cette fin, il faut créer les capacités requises et les mobiliser durablement. Au niveau de l'UE, il s'agit de plaider avec plus de conviction pour que la stratégie de durabilité de l'UE soit réactivée et prorogée à la lumière des futurs ODD. Impossible de transposer d'une autre manière une coordination européenne de la mise en pratique des ODD dans des stratégies nationales. Les rapports de suivi de l'Office européen des statistiques font ressortir de grandes disparités entre les États membres de l'UE dans le domaine du développement durable – valorisation des déchets et utilisation d'énergies renouvelables par exemple. Il y a lieu de réexaminer la réalisation nationale des objectifs et la base de données statistiques pour une comparaison internationale.

De plus, le Conseil consultatif pour le développement durable demande l'élaboration d'un nouveau plan par étapes afin que l'objectif déjà arrêté, à savoir l'affectation de 0,7 % du revenu national brut à l'Aide publique au développement (APD), soit effectivement atteint jusqu'en 2020 au niveau européen et national.

À cette fin, l'Allemagne doit débloquer les fonds nécessaires à un financement durable et effectif du développement, et des ressources accrues pour la protection du climat. La taxe sur les transactions financières est un outil pour parvenir financièrement à cet objectif.

Dans ce contexte, le Conseil consultatif pour le développement durable souligne en outre l'importance d'une mobilisation renforcée de ressources publiques dans le pays et de fonds financiers privés, ainsi que l'importance de thématiques générales telles que commerce, transfert de technologies et stabilité des marchés



financiers. Ainsi, la transparence des chaînes d'approvisionnement est essentielle à un commerce axé sur les principes d'un développement durable.

Au regard du programme global, il importe que les pays industriels assument un rôle moteur du développement durable.

Tenir compte des lignes directrices des ODD à l'échelle de la planète

Le *Conseil scientifique consultatif du Gouvernement fédéral sur les changements environnementaux mondiaux* (WBGU) a défini des lignes directrices planétaires qui, dans le débat sur les ODD, requièrent une attention tout particulière afin de garantir la préservation d'un monde viable.²

Les lignes directrices visées par le WBGU sont les suivantes :

- Limiter à 2° Celsius le réchauffement climatique
- Limiter à 0,2 unité pH l'acidification des océans
- Stopper la perte de diversité biologique et d'efficacité des systèmes écologiques
- Stopper la dégradation des terres et des sols
- Limiter les risques posés par des polluants anthropogènes de longue durée
- Stopper la perte en phosphore

Le Conseil consultatif pour le développement durable se range à l'avis du WBGU et considère que la préservation de la fonctionnalité des systèmes terrestres devrait jouer un rôle central dans les pourparlers sur les ODD, mais aussi et avant tout dans leur mise en œuvre en Allemagne. L'intégrité des sols, des forêts, des cours d'eau et des océans, le bon état de l'atmosphère sont des préalables fondamentaux pour combattre la faim, les maladies et la pauvreté dans les régions désavantagées de la Terre.

Communication du Programme post-2015 pour un développement durable

Le Conseil consultatif pour le développement durable estime qu'il est essentiel d'élaborer une stratégie de communication des ODD pour accompagner directement les objectifs, faire connaître les dimensions et la complexité du programme et les expliciter de manière intelligible pour tous les destinataires.

Selon le Conseil consultatif pour le développement durable, la communication du programme global de durabilité ne peut réussir qu'avec le concours de la société civile, des Länder et des collectivités locales qui, pour ce faire, doivent

² WBGU, Document politique d'avril 2014 « *Zivilisatorischer Fortschritt innerhalb planetarischer Leitplanken* » (« Progrès de civilisation encadré par des lignes directrices »)



être amplement associés sans tarder au débat sur la mise en œuvre de ce programme, de manière analogue aux processus et initiatives de l'Agenda 21 après la conférence de Rio en 1992.

Le Conseil consultatif pour le développement durable plaide pour qu'une importance particulière s'attache, en Allemagne et dans le monde entier, à la formation au développement durable, condition préalable à des processus de changement durables. Des ressources d'un volume approprié doivent être consacrées à cet important secteur de formation, à la promotion et à l'élaboration plus poussée d'approches thématiques didactiques. Une cohérence doit s'établir entre la Fédération et les Länder.